

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 25 mars 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 15.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent			E	Monique HAMON-KLAASSEN
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
GRANDJEAN Sarah			E	Alain NEUVILLE
LE BARON Dominique			E	Martine BLANCHARD
MICHEL Yohann	P			
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre			E	Monique HAMON-KLAASSEN
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany			E	Chantal TETEREL
LECLERC Romain	P			
TETEREL Chantal	P			

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12, puis 13

Nombre de conseillers votants : 17, puis 18

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance

Ordre du jour

Délibérations

- Vote du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Location logement communal à Saint Aubin sur Algot
- Prémption habitation
- Signature de la convention avec la Ligue de l'Enseignement

Informations diverses,

Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

Des modifications ont encore été faites hier dans les écritures concernant le budget annexe. Ceci a mis la trésorerie dans l'impossibilité de nous transmettre le compte de gestion 2020. Or ce compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée avant le vote du compte administratif, le vote sur les comptes de gestion et administratif 2020 auront lieu en même temps que le vote du budget lors du Conseil du 7 avril 2021, à 19 heures, en présence de M. Bruneel.

Proposition d'ajout à l'ordre du jour

- Signature de la convention d'adhésion au programme "Petites Villes de Demain"
- Fixation du loyer d'un logement communal 11 rue des Tilleuls

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 17

Compte-rendu du conseil du 2 mars 2021

Remarques éventuelles

Adoption Compte-rendu du conseil du 2 mars 2021

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 17

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 2 mars 2021)

- Achat d'un nouveau four pour la cantine pour 9 017.71 euros TTC

Délibération pour la location d'un appartement à Saint Aubin sur Algot

Le logement du premier étage de l'ancienne mairie de Saint Aubin sur Algot sera libéré au 1er mai 2021. Une candidature pour la location de ce logement a été reçue, elle offre toutes les garanties nécessaires. Madame le maire demande l'autorisation de signer le bail pour un loyer d'un montant de 415,03 euros par mois révisable

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 17

Délibération pour fixer le montant du loyer d'un logement 11 rue des Tilleuls

Le logement du 11 rue des Tilleuls a fait l'objet de plusieurs aménagements, achat d'un poêle à pellets, travaux de rénovation et mise en peinture de l'ensemble des pièces de la maison, travaux de mise aux normes électriques.

La vente serait soumise à des frais importants, aménagement pour l'accès et bornage. Sa valeur est fixée autour de 100 000€.

Il convient de fixer le nouveau loyer de cette maison qui pourra être louée dès l'achèvement des travaux électriques.

La surface habitable est de 90 m², si on retient le "tarif social" pour ce logement le loyer peut être réévalué à 648 euros.

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 18

Délibération autorisant la signature de la convention d'adhésion "Petite Ville de Demain" avec la CALN

La Convention a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.
 - Pour une durée de 6 ans

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	18

Délibération autorisant la signature de la convention avec la Ligue de l'Enseignement

Madame le maire sollicite l'autorisation de signer une convention avec la Ligue de l'enseignement pour les prestations d'accueil périscolaires de et loisirs (mercredi et vacances scolaires) pour une période allant du 1er Septembre 2021 au 31 décembre 2023.

Pour rappel : La subvention allouée à la Ligue serait de 130 903 euros par an, ce qui laisserait un reste à charge de 52 742 euros à la commune

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 18
----------------------	------------------	---------------------

Délibération autorisant la préemption d'une parcelle via l'EPFN

Madame le Maire rappelle qu'une étude de préfaisabilité urbaine est actuellement en cours entre la Commune, la communauté d'agglomération de Lisieux et l'EPFN sur l'îlot des Tilleuls.

Dans le scénario 3 de l'étude, il est envisagé une restructuration du cheminement dans le centre bourg grâce au rachat des parcelles 206 et 518. Actuellement, la parcelle 206 est en vente, et nous pouvons donc préempter cette parcelle.

Madame le maire sollicite l'autorisation du Conseil pour préempter cette parcelle dans la mesure où l'EPFN porte le projet pendant 5 ans.

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 1	Nb de voix POUR: 17
----------------------	------------------	---------------------

Commissions CALN

Un bref compte-rendu est fait par les conseillers pour les commissions :

- Commission Tourisme (réflexion sur les chemins de randonnées et sur les aires de camping-car)
- Commission développement économique
- Mutualisation voirie
Le service de mutualisation est très sollicité (une augmentation de la cotisation par habitant est à l'étude)

Informations diverses

- Dans le cadre de la mutualisation voirie, un agent de l'agglomération est venu faire un diagnostic : Route de l'église de Grandouet et chemins de Grandouet
- Vaccination via l'unité mobile :
L'unité mobile installe un centre de vaccination le 30 mars, pour 60 personnes
Un centre de vaccination va ouvrir à Mézidon du 1^{er} avril au 31 août – s'inscrire sur doctolib

- Bien sans maître : La CCID s'est réunie le 10 mars 2021 et a donné un avis favorable à la publication par le Maire de Cambremer d'un arrêté constatant que les parcelles 641 A 145,183,249, 300 et 326 sont présumées « sans maitre ».

Questions diverses

- *Serait-il possible d'installer des bornes de recharges pour vélos électriques ?*
- *Lorsque que le lotissement du Champ du Four sera fini, l'accès à la bâche incendie et au jardin partagé se fera par l'impasse entre les maisons.*